## Flash-Ball: la totale

## Ce document est extrait d'un dossier spécial sur les «lanceurs de balles de défense».

Dossier qui divulgue huit circulaires et un mode d'emploi des Flash-Ball. Soit neuf documents officiels issus des services internes de la police française; neuf témoignages qui disent la place prise progressivement par les «lanceurs de balles de défense» au sein de l'arsenal policier.

1995-2010: quinze ans de stratégie en quelques pages et en... comparatif libre.

http://owni.fr/?p=36305

http://app.owni.fr/flashball

## PROCEDURE D'EVALUATION DU LBD 40x46

La direction de l'administration de la police nationale (DAPN), et plus spécifiquement le bureau de l'armement et des matériels techniques (BAMT) et le service des technologies de la sécurité intérieure (STSI), assure une veille technologique sur les équipements susceptibles d'équiper les services de police.

- 1) Lorsqu'un dispositif nouveau est identifié, une première phase expérimentale peut être engagée, en partenariat avec les industriels, afin de confirmer l'existence d'une adéquation entre les caractéristiques techniques du produit et les besoins des services de police. Cette phase comporte des tests dont les résultats permettront d'encadrer la phase d'évaluation qui, le cas échéant, pourra être engagée par la suite.
- 2) La phase d'évaluation s'appuie sur un comité de suivi composé de représentants des directions d'emploi concernées, de la direction de la formation, de la DAPN et de l'inspection générale de la police nationale.
  - Une méthodologie est définie. Celle-ci tient compte des enseignements de la phase d'expérimentation, notamment en ce qui concerne les enjeux de sécurité tant pour les tiers que pour les personnels de police. Un support de formation vient encadrer la prise en compte du nouvel équipement. Le support accompagnant la phase d'évaluation du lanceur de balles de défense 40x46 est joint au présent (Annexe 1).
  - Les sites et les services qui seront associés à l'évaluation sont choisis. Pour le lanceur de balles de défense 40x46 ont initialement été désignées des directions départementales de sécurité publique (100 lanceurs dans 17 DDSP), des compagnies républicaines de sécurité (32 lanceurs répartis dans 26 compagnies), des unités de la direction de la police urbaine de proximité (10 lanceurs, Compagnie de sécurisation 5 et BAC nuit 5) et de la direction de l'ordre public et de la circulation (9 lanceurs dont 3 affecté à la formation) de la Préfecture de police.
  - Les personnels retenus sont sélectionnés par la hiérarchie locale. Pour le LBD 40x46 ont été choisis des fonctionnaires déjà habilités au lanceur sub-létal de balles de défense (LSBD dit «Flash Ball») et reconnus comme étant des fonctionnaires expérimentés. Le choix a donc reposé sur la maîtrise préalable d'un lanceur de balles (ce qui signifie une mise en œuvre faite avec discernement, n'ayant pas nécessairement entraîné un usage effectif).
  - Une procédure de remontée d'informations est mise en place. Pour le LBD 40x46 une fiche de compte-rendu d'utilisation a été rédigée. Systématiquement renseignées après chaque usage du lanceur, les fiches ont été centralisées via les directions d'emploi pour exploitation par le BAMT et la DFPN. Un modèle de fiche est joint au présent (annexe 2).

Sur la base de ces éléments, le comité de suivi rédige une instruction d'emploi qui est soumise à la signature du directeur général de la police nationale. Le projet d'instruction pour le LBD 40x46 est joint au présent (Annexe 3). Un marché sera prochainement sera ouvert afin de permettre l'équipement des services.

DEL'INTERDITATION DE L'INTERPLET DE